Paris, le 17 juin 2025

"Ce n'est pas parce qu'il y a des lois, ce n'est pas parce que j'ai des droits que je suis habilité à me défendre ; c'est dans la mesure où je me défends que mes droits existent et que la loi me respecte."

Ce principe énoncé par Michel Foucault dans son texte « Se défendre » illustre bien la lutte menée par les mineur·es isolé·es réuni·es dans le collectif des Jeunes Mineurs de Belleville pour le droit à la scolarisation.

En effet, officiellement, la France est signataire de la convention internationale des droits de l'enfant qui stipule le droit d'aller à l'école et le code de l'éducation (L111-1) indique comme obligatoire la scolarisation des mineur·es de moins de 16 ans et que les mineur·es de plus de 16 ans bénéficient du droit à la formation.

Pourtant, un rapport publié par l'UNICEF France en septembre 2023 a révélé qu'en raison de nombreux obstacles administratifs, juridiques et budgétaires, le droit à la scolarisation des mineur·es non-accompagné·es était gravement entravé et qu'ils et elles pouvaient perdre jusqu'à trois ans de scolarité soit l'équivalent de 3000 heures de cours.

À Paris, depuis plusieurs années, un grand nombre de mineur·es non accompagné·es ne sont pas scolarisé·es. En effet, pour pouvoir aller au collège ou au lycée, il faut d'abord passer des tests au CASNAV (Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs). Le problème est que pour passer ces tests, il faut passer par une procédure d'inscription entièrement dématérialisée complexe qui ne tient absolument pas compte des réalités vécues par les jeunes (accès difficile à internet, illectronisme, illettrisme...).

De plus, pendant plusieurs années, des conditions du type certificat d'hébergement et preuve d'habitation à Paris étaient demandées alors que ces jeunes vivent le plus souvent à la rue, puisque l'État et les collectivités locales faillissent à toutes leurs missions.

Cela était sans compter la lutte entamée en avril 2024 par le collectif des jeunes mineur·es de Belleville avec le soutien actif de syndicats de l'éducation et notamment de la CGT et de SUD éducation. Cette lutte,

alliance de premiers et premières concerné·es, de personnels d'éducation et d'organisations syndicales a permis en l'espace de 6 mois de scolariser environ 200 jeunes et d'obtenir des assouplissements des conditions ubuesques imposées pour passer les tests CASNAV.

Cependant, il ne s'agit pas de s'arrêter là, la lutte doit continuer et s'amplifier. En effet, actuellement quasi 200 jeunes qui ont passé les tests CASNAV et ont été orienté·es vers des collèges ou lycées dans des dispositifs UPE2A sont en attente d'affectation. Certain·es depuis le 8 janvier !
Des dizaines de jeunes MNA scolarisé·es depuis la rentrée le sont dans des conditions discriminatoires : non accès au passe navigo auquel tous·tes les élèves parisien·nes ont droit gratuitement, nombre d'heures de cours réduites, non fourniture de matériel scolaire, accès difficile à la cantine gratuite…

La lutte menée par les jeunes catégorisé·es MNA est aussi la nôtre, celle des organisations syndicales. Il s'agit de se battre aux côtés de premiers et premières concerné·es contre toute forme de discrimination et pour l'effectivité de droits fondamentaux pour toutes et tous, et le fait que ce combat se mène dans un contexte où le racisme est l'élément qui détermine la majorité des positionnements et décisions politiques ajoute une dimension politique supplémentaire qui, en tant qu'antifascistes et antiracistes engagé·es pour le progrès social nous impose d'y participer.

Ne laissons pas les institutions françaises bafouer la convention des droits des enfants chaque jour dans l'impunité la plus totale !

Le vendredi 20 juin, nous répondons à l'appel de la coordination des mineur·es isolé·es. Nous appelons les personnels d'éducation à se mettre en grève et/ou à participer au rassemblement qui se tiendra de 15h à 19h, place de la Sorbonne. Un RDV sera demandé à la rectrice pour lui signifier nos exigences :

- Ouverture de dispositifs UPE2A et UPE2A NSA en nombre suffisant pour accueillir les élèves ;
- Simplification des procédures d'inscription aux tests CASNAV ;
- Augmentation des fonds sociaux dans les établissements accueillant des MNA ;
- Procédures simplifiées sans avance de frais pour l'obtention du pass navigo pour les MNA.

École et égalité des droits pour toutes et tous !

Halte aux discriminations !